

14 novembre : Journée mondiale du Diabète

## Les Prestataires de santé à domicile mobilisés auprès des patients et des professionnels de santé

Paris, le 14 novembre 2023 – En France, environ 3,5 millions de personnes souffrent de diabète, soit 5,3% de la population ; un chiffre en constante augmentation. Parmi elles, 100 000 personnes sont équipées d'un dispositif de pompe à insuline et sont accompagnées par un prestataire de santé à domicile (PSAD). Une prise en charge à domicile particulièrement appréciée par les patients, ainsi que par les professionnels de santé.

A l'occasion de la Journée mondiale du Diabète, l'Upsadi tient à rappeler l'importance du rôle joué par les Prestataires de Santé à Domicile dans l'accompagnement des personnes diabétiques.

Grâce à une expertise des dispositifs médicaux de plus en plus complexes, une coordination des soins permettant de libérer du temps aux professionnels de santé et un important maillage territorial, les PSAD sont des acteurs essentiels dans l'amélioration de la qualité de vie des patients avec leur pathologie.

### La prise en charge à domicile, garante de la qualité de vie des patients



Le diabète est une maladie chronique caractérisée par un excès de sucre dans le sang (l'hyperglycémie). Si elle se soigne très bien, cette maladie ne se guérit pas. Les patients doivent donc, pour maintenir leur qualité de vie, se surveiller, garder de bonnes habitudes alimentaires, pratiquer une activité physique et suivre rigoureusement leur traitement qui peut, notamment lorsqu'il s'accompagne d'une pompe à insuline, être difficile à appréhender.

C'est précisément en cela que le rôle des prestataires de santé à domicile est essentiel : ils délivrent et entretiennent les dispositifs médicaux indispensables au traitement, prennent en charge l'accompagnement du patient dans son observance et assurent une astreinte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en cas de difficultés. Enfin, ils participent également à la coordination des professionnels de santé, afin d'assurer au patient un suivi optimal et personnalisé : par la présence d'infirmières, mais aussi de diététiciens au sein de leurs entreprises, les PSAD permettent de libérer du temps de soins pour les professionnels de santé.

D'ailleurs, selon plusieurs enquêtes, les patients semblent conscients de l'importance du rôle des prestataires de santé à domicile à leurs côtés puisqu'ils leur attribuent un score de satisfaction de 9/10<sup>1</sup> et que 87% des patients contactent en premier lieu leur Psad en cas de difficulté, devant l'hôpital (7%)<sup>2</sup>

*"La pompe me permet de mieux équilibrer mon diabète et je peux directement augmenter ou diminuer l'insuline selon mes activités ce qui me permet de garder une bonne qualité de vie. Je suis très satisfaite de l'accompagnement de l'infirmière de mon prestataire de santé à domicile qui est très réactive et disponible. Au moindre souci technique avec ma pompe, je peux appeler mon infirmière référente, ou l'astreinte du prestataire*

<sup>1</sup> Enquête réalisée entre février et mars 2021 par le Diabète LAB de la Fédération française des diabétiques, auprès de 1118 patients diabétiques

<sup>2</sup> L'enquête OpinionWay/FEDEPSAD, Septembre 2021

de santé à domicile, et je suis toujours efficacement dépannée, en moins d'une demi-journée." **explique Fabienne, diabétique de type 1 porteuse d'une pompe à insuline**

### L'accompagnement à domicile, garant de l'accès aux soins sur tous les territoires



Les disparités face à la maladie sont reconnues et persistent. Si elles sont notamment liées au sexe (les hommes sont plus touchés que les femmes) ainsi qu'aux conditions sociales, les inégalités sont également géographiques.

Pour garantir à tous les patients, quel que soit leur lieu de vie, la même qualité de prestation et mettre à disposition les technologies de pointe pour tous, les prestataires de santé à domicile s'engagent quotidiennement, sur tous les territoires, y compris les plus reculés ou isolés.

Ainsi, par leur proximité avec les patients, les prestataires de santé à domicile contribuent à leur autonomie et à l'amélioration de l'observance et donc de l'efficacité de leur traitement. Formés spécifiquement à cette pathologie, ils assurent la coordination des soins et contribuent à la réduction du risque de complications du diabète. Ils ont ainsi un rôle essentiel dans la chaîne de soins et garantissent à tous les patients, le meilleur accompagnement.

*« On a la chance d'avoir les Prestataires de santé à Domicile en France. Ils sont l'intermédiaire entre le médecin, l'enfant et sa famille au quotidien. Ils aident les familles dans la gestion de leur diabète notamment pour les aspects techniques -changer un cathéter, une pompe à insuline, reconnaître les différentes tubulures etc -. Ils permettent également aux patients d'apprendre à utiliser les différents dispositifs techniques, tels que les lecteurs de glycémie qui permettent aux patients d'analyser leur glycémie au quotidien, etc. Quand les parents ou les familles sont un peu perdus, les entreprises de prestations de santé peuvent les aider dans la gestion de la maladie. »* **explique le Docteur Amsellem Jager, endocrino-pédiatre au centre hospitalier d'Angers.**

#### **A propos de l'UPSADI**

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 3,5 millions de patients grâce à quelques 3 000 agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 32 000 salariés dont 6000 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

**Contact Presse :** Agence Etycom – Aelya Noiret – [a.noiret@etycom.fr](mailto:a.noiret@etycom.fr) – 06 52 03 13 47

